Image not found or type unknown

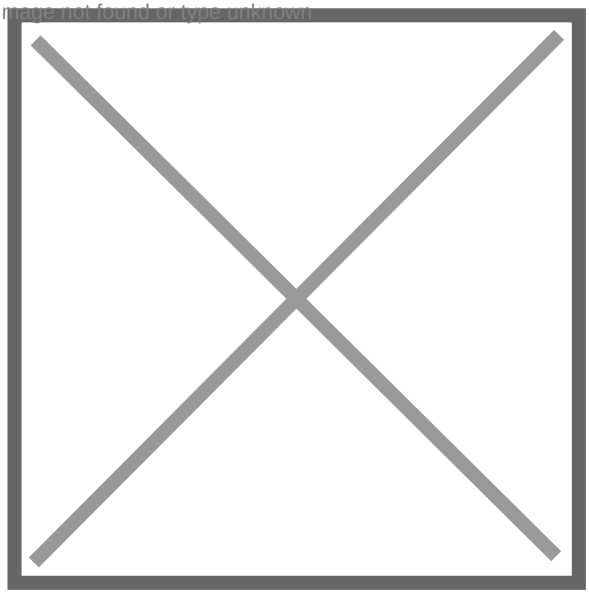

Plainte pour coups et blessures volontaires

Par **damtang**, le **29/12/2009** à **18:46**

Bonjour,

Mon mari est convoqué par la gendarmerie pour plainte déposée contre lui par sa soeur pour coups et blessures (faits qui ont eu lieu lors du décès par suicide de leur père donc situation très conflictuelle)

mon mari lui a effectivement donné 2 gifles et un coup de poing mais seulement après qu'elle l'ai provoqué. Dès la première gifle elle revenait sur mon mari pour continuer la bagarre. Il faut savoir qu'elle est du genre un peu bagarreuse car elle a déjà frappé son père mais qui lui n'a jamais porté plainte.

voilà pour les faits.

D'après ses dires, elle a eu 3 mois d'arrêts de travail mais nous ne savons pas combien d'ITT

VOICI MES QUESTIONS

comment prendre connaissance du contenu de sa plainte pour avoir plus d'informations avant de se rendre à la convocation de la gendarmerie

si jours ITT il y a peut-on les contester sachant qu'elle conduisait son automobile le jour même et les jours suivants (elle a problème de déplacement de machoire et problème à la cheville)

que risque mon mari dans ce cas précis ?

il faut savoir que c'est une personne qui a besoin d'argent et elle a déjà demandé à mon mari à combien il estimait son préjudice... bizarre comme démarche

merci pour vos réponses

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés